



YPREMA

Rapport sur l'égalité hommes - femmes

Exercice 2021

Publication : 28/02/2022

Sommaire

- | | | |
|-----------|--|--------|
| #1 | Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes | Page 3 |
| #2 | Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes | Page 4 |
| #3 | Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation | Page 5 |
| #4 | Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations | Page 5 |

#1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes*

Classification	OUVRIERS	EMPLOYES	ETAM	CADRES
Âge				
Moins de 30 ans	2.6%	NC	NC	NC
De 30 à 39 ans	NC	NC	- 5.0%	NC
De 40 à 49 ans	NC	NC	16.8%	NC
Plus de 50 ans	NC	NC	NC	NC
TOTAL	4.1%			

* Les données ne sont pas renseignées lorsque le groupe est constitué de moins de 3 femmes et de 3 hommes.

Conclusion : Le rapport des salaires hommes/femmes au sein d'YPREMA se positionne en faveur des hommes.

Concernant les ETAM de 40 à 49 ans, il faut nuancer ces résultats car cette catégorie est composée de :

- 9 hommes avec une ancienneté moyenne de 16 ans, délégataire d'une délégation de pouvoirs et encadrant une équipe.
- 3 femmes seulement avec une ancienneté moyenne de 10 ans, sans management d'équipe.

Attribution : 35 points sur 40

#2 Ecart de taux d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ensemble de salariés	22	50	23	50	2.5%	2.3%	0.1%

Les augmentations de salaire sont attribuées au mois de mars.

Les effectifs présents à cette période (hors salariés en période d'essai), 99% des femmes (22 femmes) et des hommes (50 hommes*) ont été augmentés.

Il est à noter qu'un écart d'augmentation est constaté en faveur des femmes (2.5%) par rapport aux hommes (2.3%).

*Les apprentis et étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte car ils sont soumis au barème conventionnel.

Attribution : 35 points sur 35

#3 Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation

	Nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariés augmentés
	Total	Augmentées	
Ensemble de salariés	2	2	100%

En 2021, l'entreprise a enregistré deux congés maternité.

Les deux salariées concernées ont bénéficié d'une augmentation.

Attribution : 15 points sur 15

#4 Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations en 2021, on dénombre :

- 7 hommes ;
- 3 femmes ;

Il convient de préciser que le Comité de Direction, où existe la parité, a été transféré sur la holding, ce qui diminue naturellement le nombre de femmes parmi les plus hauts revenus, d'autant que l'entreprise (Travaux Publics) est majoritairement masculine.

Attribution : 5 points sur 10

Note finale : 90 points sur 100 points